



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS Séance du 15/04/2025

Nombre de conseillers en exercice	16
Nombre de présents	11
Nombre de pouvoirs	1
Nombre de votants	12

L'an deux mille vingt-cinq et le quinze du mois d'avril à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Communautaire s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, en présentiel sous la présidence de Madame le Dr Maryse ETZOL, Présidente.

Date de convocation du conseil communautaire : **07/04/2025**

	Présent	Absent excusé	Absent
Dr Maryse ETZOL	X		
M. Jean-Claude MAES	X		
M. François NAVIS		X	
Mme Francette JACQUES	X		
Mme Géraldine BASTARAUD	X		
M. Edmond LANCLAS		X	
M. Joël TOTO	X		
Mme Maguy FUMONT-SAMSON	X		
M. Kylian ROMAIN	X		
Mme Joselaine GELABALE		X	
M. Guy ACCIPE	X		
M. Jacques MALADIN	X		
Mme Kénia MALADIN-NEBOT		X	
Mme Betty BESRY		X	
M. Salif FABULAS	X		
M. Francky RODOMOND	X		

Secrétaire de séance : Mme Maguy FUMONT-SAMSON

Délibération n°2025-04-32
DEMANDE DE FINANCEMENT PAR LE FEDER DE DEUX OPERATIONS AEP
DU PROGRAMME 2025 DE LA CCMG

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Vu la délibération n° 2024-12-20/07 du 20 décembre 2024 approuvant le programme d'actions 2025 de la CCMG dans le domaine de l'eau potable et l'assainissement

Madame la Présidente expose :

Par sa délibération n° 2024-12-20/07 du 20 décembre 2024, la CCMG a approuvé son programme d'actions 2025 dans le domaine de l'eau potable et l'assainissement, d'un coût total prévisionnel de 5 273 320 € HT :

Financier	Montant opération H.T.	Taux sub.	Montant subvention H.T.
OFB	5 273 320,00 €	15,34%	808 784,00 €
OE971		12,88%	678 984,00 €
Etat - FEI 2025		15,36%	809 767,00 €
Etat - PEDOM		0,38%	20 000,00 €
Département		21,81%	1 150 264,00 €
FEDER		31,95%	1 684 840,00 €
CCMG		2,29%	120 681,00 €
TOTAL		5 273 320,00 €	100,00%

Les demandes de subvention ont été adressées à l'Etat pour le FEI et le PEDOM, à l'Office Français de la Biodiversité, l'Office de l'Eau et au Conseil Départemental. Les services de la Région et de l'Etat ont confirmé qu'une enveloppe de plus de 3 millions d'euros est allouée à Marie-Galante, sur les crédits FEDER. La CCMG va solliciter ce fonds pour les deux opérations fléchées, soit une subvention de 1 684 840 € HT sur un montant total de 2 106 050 € HT (80%).

- Réhabilitation de 2 réservoirs d'eau potable de la tranche ferme

Dans un premier temps estimés à 1 830 000 € HT, les travaux de réhabilitation de 6 réservoirs d'eau potable ont été réévalués en 2021 à 2 750 000 € HT. Le projet a alors été scindé en 2 tranches : une tranche ferme (Morne Constant, Les Sources et Balisier) et une tranche optionnelle (Morne des pères, Latreille et Morne-Lolo). Les travaux de la tranche optionnelle ont été réceptionnés en novembre 2024.

En septembre 2024 (phase PRO), le coût prévisionnel des travaux de la tranche ferme (1 800 000 € HT) a été réestimé à 2 400 000 € HT, soit une augmentation de 600 000 € (hors ajustement de la MOE et autres aléas).

Déduction faite des dépenses déjà engagées sur cette tranche d'opération, le financement consolidé en 2022 est insuffisant pour réaliser les travaux sur les 3 réservoirs. La CCMG va donc poursuivre la réhabilitation du premier réservoir de la tranche ferme sur l'enveloppe disponible (Morne Constant), et solliciter la Région (FEDER) et le Conseil Départemental pour réaliser les travaux sur les 2 autres. Le plan de financement est le suivant :

Financier	Montant opération H.T.	Taux sub.	Montant subvention H.T.
FEDER	1 000 000,00 €	80,00%	800 000,00 €
Département		20,00%	200 000,00 €
TOTAL	1 000 000,00 €	100,00%	1 000 000,00 €

- **Amélioration des performances du réseau d'eau potable**

Afin de poursuivre son action en faveur de l'amélioration des performances du réseau d'eau potable, la CCMG prévoit de lancer les actions suivantes en 2025 :

- Renouvellement du refoulement du forage Balisier
- Renouvellement de branchements

Le plan de financement prévisionnel de cette opération d'un coût de 1 106 050 € HT est arrêté comme suit :

Financier	Montant opération H.T.	Taux sub.	Montant subvention H.T.
FEDER	1 106 050,00 €	80,00%	884 840,00 €
Département		20,00%	221 210,00 €
TOTAL	1 106 050,00 €	100,00%	1 106 050,00 €

Au vu de cet exposé, le conseil communautaire, après en avoir délibéré à 11 voix pour et 1 abstention (M. Guy ACCIPÉ)

DECIDE

- **D'AUTORISER** Madame la Présidente à solliciter les financements FEDER auprès de la Région pour les projets et selon les plans de financement ci-dessus exposés ;
- **D'AUTORISER** Madame la Présidente ou son représentant à entreprendre toutes les démarches afférentes à l'application de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits,
Pour extrait conforme

Certifié exécutoire compte tenu de :

- La transmission en sous-Préfecture le : 22 AVR. 2025
- L'affichage le : 22 AVR. 2025

Dr Maryse ETZOL
Présidente de la CCMG



La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours contentieux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat, formé devant le tribunal administratif de Guadeloupe ou via le site internet www.telerecours.fr